



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Commission fédérale pour la qualité

Cahier des charges

Procédure de sélection lors de la délégation de tâches avec indemnité au sens de l'art. 77d OAMal

Projet PaRIS Maladies chroniques phase 3 : Direction nationale du projet (national project manager)

Date de publication : 22.12.2022

Table des matières

1	Définitions et abréviations	3
2	Introduction, but du présent document	4
3	Contexte et description de l'objet du marché.....	5
3.1	Contexte	5
3.2	Objectif de la tâche à déléguer.....	6
3.3	Objet	7
4	Exigences impératives : conditions de participation et critères d'aptitude.....	11
4.1	Conditions de participation	11
4.2	Critères d'aptitude	11
5	Critères d'adjudication.....	13
5.1	Vue d'ensemble	13
5.2	Satisfaction des critères	14
6	Évaluation.....	15
6.1	Phases de l'évaluation.....	15
6.2	Méthode d'évaluation	15
6.3	Évaluation des prix et des coûts.....	15
7	Structure et contenu de l'offre	17
7.1	Généralités	17
8	Dispositions spéciales	19
8.1	Droits de propriété intellectuelle et d'utilisation	19
8.2	Publication de livrables par le pourvoyeur de l'indemnité (CFQ)	19
8.3	Publication des résultats supplémentaires obtenus dans le cadre de l'exécution du contrat par le bénéficiaire de l'indemnité.....	19
8.4	Garantie	19
9	Aspects administratifs	20
9.1	Adjudicatrice	20
9.2	Objet du marché	21
9.3	Conditions	22
9.4	Autres informations	23
10	Annexes	25
10.1	Annexes référencées.....	25

1 Définitions et abréviations

Terme / Abréviation	Signification
CA	Conférence des achats de la Confédération
CAd	Critère d'adjudication
Cap	Critère d'aptitude
CFQ	Commission fédérale pour la qualité
CP	« Care Provider »
D,F,I, E	Langues : Deutsch, Français, Italiano, English
FF	Feuille fédérale
HCQO	Working party « Health Care Quality and Outcomes » (Qualité et résultats de la santé publique)
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.10)
NPM	National Project Manager (direction nationale dans le Projet PaRIS de l'OCDE)
OAMal	Ordonnance sur l'assurance-maladie (RS 832.102)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
Offre	Offre de prise en charge d'une tâche avec indemnisation
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMC	Organisation mondiale du commerce
PaRIS	Patient-Reported Indicator Surveys
PREMs	Patient-Reported Experience Measures
PROMs	Patient-Reported Outcome Measures
Soumissionnaire	Les entreprises qui font part de leur intérêt pour la reprise d'une tâche avec indemnisation au moyen d'une offre.
Working Party	Groupe « Patient-Reported Indicator Survey » de l'OCDE

2 Introduction, but du présent document

Le présent cahier des charges décrit les objectifs qui doivent être poursuivis et atteints avec l'objet du marché (Direction nationale du projet PaRIS phase 3). Le cahier des charges règle la procédure et la forme de la soumission d'offres et sert de base, avec la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)¹ et l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal)², à la présente procédure.

Le projet PaRIS phase 3 prévu constitue une tâche publique qui est confiée à un tiers. Les dépenses liées à la réalisation du projet PaRIS phase 3 sont indemnisées ([conformément à l'art. 58c, al. 1, let. f, LAMal et à l'art. 58d LAMal](#)). L'intérêt pour une prise en charge de la tâche doit être exprimé au moyen d'une demande / offre.

Dans ce qui suit, l'adjudicatrice est désignée comme celle qui verse l'indemnité et le soumissionnaire comme celui qui soumet une offre.

¹ SR 832.10

² SR 832.102

3 Contexte et description de l'objet du marché

3.1 Contexte

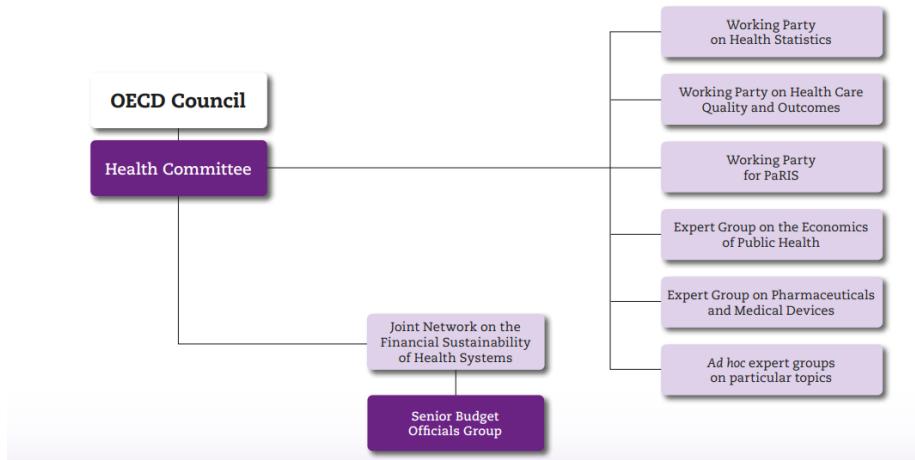
Élever le niveau de qualité des soins est l'un des objectifs de la stratégie du Conseil fédéral 2020-2030. Il importe pour cela d'améliorer les traitements médicaux.

Centrer le traitement et les soins sur le patient, en l'associant à la planification et à la prise de décision, et en prenant en compte son vécu, est l'un des objectifs principaux dans la [Stratégie qualité](#) du Conseil fédéral. La participation de la Suisse à l'initiative de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) *Patient-Reported Indicator Surveys (PaRIS)* fait partie des outils pour atteindre les objectifs de ce champ d'action (objectif P2³ des [Objectifs du Conseil fédéral pour le développement de la qualité pour les années 2022–2024](#)). Le projet PaRIS est également inclus dans l'Objectif annuel 2022-02 de la Commission fédérale pour la qualité (CFQ).

Le Comité de la santé de l'OCDE (OCDE Health Committee) a informé en 2015 les ministres de la Santé que davantage d'informations étaient nécessaires sur les expériences faites par les patients en matière de traitements (*Patient-Reported Experience Measures*, PREMs) et de résultats des traitements (*Patient-Reported Outcome Measures*, PROMs) afin d'évaluer les soins et d'appliquer des mesures d'amélioration. En janvier 2017, les ministres de la Santé ont chargé en conséquence le Comité de la santé de l'OCDE de réaliser un projet qui permette de comparer les expériences des patients entre tous les pays participants. Le Comité de la santé a décidé par la suite de réaliser le projet PaRIS en deux volets. Le premier volet vise à interroger les patients ayant bénéficié d'une prothèse totale de la hanche ou du genou, les patients atteints dans leur psychisme ou encore les patientes souffrant d'un cancer du sein (volet Maladies spécifiques).

Le second volet fait l'objet de ce cahier des charges qui concerne plus spécifiquement la phase 3 (v. page suivante). Il doit permettre d'évaluer l'expérience des patients qui suivent un traitement ambulatoire pour des maladies chroniques (volet Maladies chroniques). Le projet est suivi par la « Working Party for PaRIS ». La « Working Party for PaRIS » pour les enquêtes de l'OCDE sur les indicateurs rapportés par les patients assiste le Comité de la santé (Health Committee) en examinant les progrès réalisés dans le développement de l'enquête PaRIS et donne des conseils sur les priorités en termes de portée et de spécifications.

³ Objectif P2 : Une vue d'ensemble de l'état des connaissances relatives à la qualité des prestations en Suisse (tableau de bord national de la qualité) peut être consultée par le public : La CFQ regroupe au niveau national les informations pertinentes relatives à la qualité des prestations et les publie sous une forme qui en permette une consultation aisée (tableau de bord national de la qualité). Cette vue d'ensemble contient notamment des informations sur les événements indésirables, les Patient Reported Experience Measures (PREMs) et les Patient Reported Outcome Measures (PROMs).



“Health organigram” <https://www.oecd.org/health/Health-Brochure.pdf> page 39

Avec le projet PaRIS, l'OCDE souhaite permettre le développement, la standardisation et le relevé d'indicateurs comparables au plan international, obtenus au moyen d'une enquête auprès des patients et des fournisseurs de prestations.

Un consortium (voir [PaRIS-SUR](#)) accompagne et coordonne les trois phases (voir ci-dessous) conjointement avec le secrétariat de la Direction de l'Emploi, du travail et des affaires sociales (OCDE). Un membre du consortium est interlocuteur direct pour la Suisse.

PaRIS (2^{ème} volet) est divisé en trois phases :

- Phase 1 : préparation de l'enquête pilote ;
- Phase 2 : réalisation de l'enquête pilote, et
- Phase 3 : enquête nationale.

En Suisse, la phase 1 a fait l'objet d'un premier mandat durant la période de mai à décembre 2021. Il a permis l'élaboration des documents d'enquêtes pour les fournisseurs de prestations et les patients. Il comprenait également l'élaboration de la roadmap pour la conduite de la phase 2 qui a dû faire l'objet d'une adaptation selon les recommandations de l'OCDE. Pour cette raison, un deuxième mandat de mai 2022 à mai 2023 a été attribué pour la finalisation de la phase 1 et la réalisation de la phase 2. Ce mandat est en cours et le projet est actuellement en phase 2 (enquête pilote). Pour des raisons de temps, l'appel d'offres se déroule en parallèle de la phase pilote.

Plus d'informations sont publiés dans le protocole de [PaRIS Survey par de Boer et al.](#) dans le journal BMJ Open datant du 19 septembre 2022.

3.2 Objectif de la tâche à déléguer

Réalisation en Suisse de la phase 3 du volet « Maladies chroniques » du projet PaRIS par le soumissionnaire, délégué par la convention de prestations, conformément à l'art. 58d LAMal.

Cette phase a pour objectif d'administrer l'enquête au niveau national.

3.3 Objet

Le soumissionnaire exécute les travaux de la phase 3 du volet « Maladies chroniques » en collaboration avec le consortium PaRIS-SUR. Ces travaux comprennent notamment la réalisation de l'enquête au niveau national auprès des fournisseurs de prestations et des patients.

Durée du contrat : du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, ou selon convention de prestations.

Le paiement du cadre budgétaire convenu contractuellement sera échelonné et lié à la réalisation des différentes étapes. Seuls les frais effectifs seront couverts. Les paiements se feront contre présentation d'une facture accompagnée de justificatifs.

3.3.1 Vue d'ensemble des prestations

Les produits doivent remplir les exigences suivantes :

Produits Phase 3	Critères
Enquête : phase 3	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du projet doit être conforme aux directives de l'OCDE. • Lors de l'implémentation du projet et de la réalisation de l'enquête dans les langues nationales, la direction nationale (National Project Manager NPM) est responsable du respect des prescriptions de l'OCDE (voir annexe – fait foi), elle : <ul style="list-style-type: none"> - S'assure que tout le matériel d'enquête est prêt et que toutes les exigences nationales sont respectées en matière d'éthique, de la protection de la confidentialité et de la sécurité des données à chaque étape de l'enquête. - Participe aux formations NPM - Recrute les « care providers » (CP) - Suit les normes et directives techniques de l'enquête PaRIS pour les activités clés (échantillonnage, traduction, adaptations du matériel d'enquête, le déroulement d'enquête, l'analyse des données et la plateforme informatique) - Fournit une formation au personnel des cabinets médicaux en utilisant le matériel fourni par le consortium - Contrôle que le sondage répond aux exigences OCDE et de la roadmap (s'assure que l'échantillonnage réponde aux exigences qualité convenues et contrôle qu'il n'y a pas de biais potentiels.) - Forme le personnel des cabinets médicaux sur la plateforme informatique - Surveille la collecte des données, établit des statistiques sur le contrôle de la qualité des données et informe le consortium des problèmes et questions à résoudre, et propose /met en œuvre des solutions - Assiste le consortium dans la détection et la correction des anomalies statistiques trouvées dans les données d'enquêtes principales et sur le terrain. - Veille au respect des délais - Rédige les rapports demandés par l'OCDE
Rapports finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet adressé à la CFQ comprenant : le déroulement du projet (en particulier le respect des délais) en conformité avec les exigences de l'OCDE, les résultats principaux et les points d'amélioration pour le prochain cycle (avec les documents d'enquête modifiés en annexes). • Rapport national des résultats d'enquête adressé aux patients et aux CP (F,D,I). Le rapport décrit comment les résultats sont utilisés pour le développement de la qualité.

3.3.2 Mandat de base

Le soumissionnaire soutient les tâches de l'OCDE, qui élabore une nouvelle enquête auprès des patients et des fournisseurs de prestations. L'enquête comprend des PREMs, quelques PROMs, ainsi que des indications sociodémographiques et médicales relatives aux patients et quelques indications concernant les fournisseurs de prestations. Des questions spécifiques pour la Suisse sont également incluses.

Le soumissionnaire exécute ces tâches, pour la participation de la Suisse, en tant que direction nationale du projet durant la phase 3 (enquête nationale).

La direction nationale du projet utilise à cette fin les instruments d'enquête, en collaboration avec le consortium PaRIS-SUR et en tenant compte des prescriptions et des recommandations du secrétariat de l'OCDE et du consortium, et elle applique pour cela la feuille de route préparée dans la phase 1 du projet.

Le soumissionnaire mène intégralement et dans le délai imparti l'enquête nationale, en collaboration avec l'OCDE et avec le consortium PaRIS-SUR.

Les principes de l'OCDE sont les suivants : représentativité, comparabilité, reproductibilité et respect du cadre conceptuel. Les prescriptions relatives au contenu ayant en partie été définies par l'OCDE et par le consortium, le soumissionnaire recevra une partie des indications relatives au mandat directement de l'OCDE et du consortium.

La phase 3 doit être réalisée de telle sorte que la Suisse, en tant que participante, puisse fournir à l'OCDE des données de qualité représentatives tant pour les médecins (CP) que pour les patients.

Pendant toute la durée du mandat, le soumissionnaire rend régulièrement compte à l'adjudicatrice de l'avancement des travaux. Le soumissionnaire assure la préparation et le suivi de séances.

3.3.3 Option

Le soumissionnaire est libre de proposer une option concernant la réalisation de l'enquête dans des langues minoritaires.

3.3.4 Objets à livrer

Le soumissionnaire fournit à l'adjudicatrice la documentation suivante :

Documents d'enquête pour les fournisseurs de prestations et les patients :

- **Adaptations** : motifs des adaptations apportées pendant la phase 3
- **Forme** : électronique, pdf et Word / informations d'accès et accès technique à l'enquête électronique
- **Quantité / volume** : un exemplaire de chaque, y c. documents complémentaires éventuels
- **Langues** : D et F et I (éventuellement d'autres en fonction de l'option)
- **Classification** : confidentiel dans le cadre du projet

Rapports finaux :

1. Rapport de fin de projet adressé à la CFQ

- **Forme** : électronique, pdf et Word
- **Quantité / volume** : 10 à 20 pages sans les documents complémentaires éventuels
- **Langues** : D ou F ou I
- **Classification** : confidentiel dans le cadre du projet

2. Rapport national des résultats d'enquête adressé aux patients et aux CP

- **Forme** : électronique, pdf et Word
- **Quantité / volume** : maximum 10 pages, y inclus les documents complémentaires éventuels
- **Langues** : D et F et I (éventuellement d'autres en fonction de l'option)
- **Classification** : publique

La documentation et les informations d'accès doivent être fournies à l'adjudicatrice.

Les documents et les données destinés à l'OCDE et au consortium doivent leur être fournis directement, conformément au mandat reçu et après entente avec l'adjudicatrice. Le format en est défini par les prescriptions de l'OCDE et du consortium.

3.3.5 Jalons et dates

	Étapes et prestations / produits correspondants	Date	Paiements
1	Début de la tâche	Juin 2023	20 %
2	Recrutement des médecins	Novembre 2023	20 %
3	Recrutement des patients	Janvier 2024	20 %
4	Rapport de fin de projet adressé à la CFQ	Avril 2024	20 %
5	Fin du contrat Rapport aux patients et PC ayant participé	Mai 2024	20 %

La date de clôture du projet est prévue de manière fixe.

4 Exigences impératives : conditions de participation et critères d'aptitude

Les exigences impératives énumérées ci-après (conditions de participation et critères d'aptitude) doivent être remplies intégralement et sans restriction ou modification lors de la soumission de l'offre. La preuve doit en être apportée, faute de quoi l'offre ne sera pas retenue.

4.1 Conditions de participation

Pour être prises en compte dans l'évaluation, les offres doivent remplir les critères de participation suivants :

4.1.1 Admission

Toutes les entreprises économiquement et techniquement performantes qui remplissent les conditions de participation et les critères d'aptitude ci-dessous sont invitées à soumettre une offre en CHF.

4.1.2 Prix de l'offre

Tous les services, y c. les frais annexes, les frais de déplacement, les éventuelles licences de logiciels, la participation aux séances, la rédaction de rapports et la remise à l'adjudicatrice, doivent être entièrement inclus.

4.2 Critères d'aptitude

Exigences à l'égard des soumissionnaires :

CAp 1 à 3 : au moins le NPM du projet doit remplir le critère.

CAp 4 : les personnes ayant des contacts avec la CFQ doivent remplir le critère.

Cap	Critère	Indications dans le dossier d'offre
1	Expérience en matière de réalisation d'enquêtes dans le domaine de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines des enquêtes réalisées - Responsabilité lors de la réalisation - Période de réalisation
2	Expériences en matière de procédures d'échantillonnage, de collecte de données d'enquête et de contrôle de la qualité ; structures de fichiers de données, gestion et traitement des données	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur la responsabilité et les méthodes utilisées dans au moins une des enquêtes réalisées
3	Expérience de la planification, de l'organisation et de la réalisation d'enquêtes de grande envergure (<i>large scale surveys</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur au moins une enquête (<i>large scale</i>) réalisée
4	Bonnes connaissances orales et écrites de l'anglais et de l'une des langues nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs des connaissances linguistiques ou indication de la langue maternelle

5 Critères d'adjudication

5.1 Vue d'ensemble

Les critères d'adjudication permettent d'évaluer les offres en leur attribuant un certain nombre de points. Les critères seront évalués par au moins deux experts. Les offres sont ensuite classées sur la base des points obtenus pondérés.

CAd / Méthode utilisée	Désignation	Paramètre	Nombre de points par critère	Poids en %
CAd 1 / A	Clarté et intelligibilité de la proposition		0-100	20
CAd 2 / A	Expérience dans la conduite d'études multiniveaux de complexité comparable dans le domaine de la santé publique (dans le contexte suisse, avec au moins une participation bilingue)	<ul style="list-style-type: none">Description des participants, du taux de réponse, des résultatsType de responsabilité	0-100	15
CAd 3 / A	Description compréhensible du plan de communication envisagé pour la phase 3	<ul style="list-style-type: none">Mentionner les activités de communication proposées	0-100	15
CAd 4 / B	Expérience de la mise en œuvre d'enquêtes à l'aide de technologies informatiques modernes pour la réalisation et la gestion d'une enquête.	<ul style="list-style-type: none">Référencer	0 / 100	15
CAd 5 / A	Capacité à mettre en place rapidement une hotline et une page internet	<ul style="list-style-type: none">Description de la démarche du projet	0-100	15
CAd 6 / (cf. Point 6.3)	Critère du prix	<ul style="list-style-type: none">Informations dans le dossier d'offre	0-100	20

5.2 Satisfaction des critères

Les indications exigées aux chap. 4 et 5 doivent être complètes, détaillées et claires avec une confirmation que chaque critère d'aptitude du chap. 4.2 est rempli (annexé à l'offre).

Attention : l'adjudicatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude du contenu des documents que le soumissionnaire joint à son offre ou des données auxquelles il renvoie et, si nécessaire, d'exiger de ce dernier des informations complémentaires.

6 Évaluation

6.1 Phases de l'évaluation

Les étapes suivantes aboutissent à la décision d'adjudication :

Pos.	Description de l'activité	Planification provisoire
1	Publication de l'appel d'offres dans la Feuille fédérale	22.12.2022
2	Questions possibles jusqu'au	30.01.2023
3	Dépôt de l'offre	15.02.2023
4	Décision d'adjudication	25.04.2023

6.2 Méthode d'évaluation

6.2.1 Méthodes utilisées

Le respect des critères d'adjudication qualitatifs est évalué au moyen des méthodes suivantes :

Méthode A	Méthode B
Le nombre de points correspond au degré de réalisation en %.	100 points = critère rempli
	0 point = critère ne pas rempli

6.3 Évaluation des prix et des coûts

Critère du prix

L'évaluation porte sur le prix total des offres. Celui-ci est défini comme suit :

Prix total de l'offre =

coûts des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (mandat de base + option[s])

Tous les prix qui dépassent le prix de l'offre la moins chère jusqu'à concurrence de 50% reçoivent un nombre de points supérieur à zéro (interpolation linéaire entre 100% et 150%). Tous les prix qui dépassent le prix de l'offre la moins chère de 50% ou plus obtiennent 0 point. Lorsque le résultat du calcul effectué selon la formule ci-dessous est un nombre négatif, le nombre de points attribué est donc de 0 (pas de points négatifs).

Formule pour le calcul du prix :

$$\text{Points attribués} = M \times \frac{(P_{\max} - P)}{(P_{\max} - P_{\min})}$$

M = nombre maximal de points

P = prix de l'offre à évaluer

P_{min} = prix de l'offre admise la moins chère

P_{max} = prix pour lequel le nombre de points attribué est de zéro (P_{min} * 150%)

Exemple de calcul (quatre soumissionnaires) : Soumissionnaire A 500 000 francs : 100

points

Soumissionnaire B 625 000 francs : 50 points

Soumissionnaire C 750 000 francs : 0 point

Soumissionnaire D 800 000 francs : 0 point

M 100 points pour le prix

P_{min} = 500 000 francs (soumissionnaire A)

P_{max} = 750 000 francs (1,5 x 500 000 francs)

7 Structure et contenu de l'offre

7.1 Généralités

Afin de garantir une évaluation rapide et équitable, le soumissionnaire doit impérativement présenter une offre qui respecte la structure suivante.

Chapitre / Offre	Contenu
1	Vue d'ensemble du soumissionnaire (max. 2 pages A4) <ol style="list-style-type: none">1. Nom, désignation2. Siège social, Adresse, E-mail3. Forme juridique4. Responsable pour les renseignements / responsable pour l'accomplissement de la tâche (direction nationale du projet) avec coordonnées5. Informations sur les coordonnées de paiement : Nom de la banque, adresse de la banque, IBAN, code BIC / code SWIFT, n° UID (ou n° de TVA).6. En cas de recours à des sous-traitants, ces informations (1 à 4) doivent être fournies pour toutes les entreprises impliquées avec description de leur rôle.7. Durée de validité (ferme) de l'offre8. Lieu / date / signature(s) valide(s) du soumissionnaire
2	Offre <ol style="list-style-type: none">1. Description de la démarche/du déroulement du projet (prestations de base)2. Description d'une option éventuelle3. Prise de position sur les jalons/dates de livraison (ch 3.3.5)4. Organisation de projet prévue, personnes clés prévues5. Montant de l'indemnisation en CHF (TVA incluse) détaillé y inclus le nombre d'heures et les taux horaires.<ul style="list-style-type: none">○ Les éventuelles taxes sur la valeur ajoutée sont incluses○ Les coûts d'éventuelles options doivent être présentées séparément.
3	Annexes <ol style="list-style-type: none">1. Preuve de la conformité aux critères d'aptitude (ch 4.2)2. Lettre d'intention signée de tous les partenaires et sous-traitants impliqués3. Points forts des produits et des prestations des soumissionnaires. S'il est fait appel à des sous-traitants, ces indications doivent être fournies pour toutes les entreprises impliquées et pour leur rôle (2 pages A4 max. dans chaque cas).4. Présentation des personnes clés (personne, qualifications, expérience) pour la prestation prévue et l'accomplissement de la tâche5. Personnes exerçant une activité indépendante : attestation de la caisse de compensation AVS (datant de moins de 2 ans) prouvant le statut d'indépendant des partenaires contractuels au regard des assurances sociales6. Déclaration CA remplie et signée

- D'autres justificatifs seront demandés ultérieurement si nécessaire.
- L'offre ne devrait pas dépasser 10 pages A4 (annexes non comprises).
- L'offre doit comprendre une liste de tous les mandats achevés ou en cours du soumissionnaire dont pourrait le cas échéant résulter un conflit d'intérêts.
- L'offre doit exposer de façon transparente l'approche prévue.

En signant l'offre, les soumissionnaires confirment de plus :

- leur indépendance et leur impartialité ;
- que les experts consultés ne sont pas exposés à des conflits d'intérêts et peuvent exécuter leur mandat de façon indépendante et impartiale ;
- qu'ils communiqueront sans délai à l'adjudicatrice, avant et pendant la procédure de sélection et pendant l'accomplissement de la tâche, les conflits d'intérêts auxquels eux-mêmes et les professionnels impliqués pourraient s'exposer.

8 Dispositions spéciales

8.1 Droits de propriété intellectuelle et d'utilisation

Les droits de propriété intellectuelle et d'utilisation dans le cadre de l'exécution d'un contrat sont régis de deux façons en fonction de la publication des livrables mandatés par la CFQ ou de résultats supplémentaires obtenus par le bénéficiaire de l'indemnité.

8.2 Publication de livrables par le pourvoyeur de l'indemnité (CFQ)

Les droits de propriété intellectuelle qui découlent de la publication de livrables par le pourvoyeur de l'indemnité sont transférés au pourvoyeur de l'indemnité. Les livrables (en particulier les rapports finaux contenant les résultats) sont rédigés au nom de la CFQ et publiés en premier lieu par le pourvoyeur de l'indemnité. Le moment de la publication est défini par les deux parties. Le bénéficiaire de l'indemnité est mentionné comme l'auteur à qui la CFQ a confié une tâche.

8.3 Publication des résultats supplémentaires obtenus dans le cadre de l'exécution du contrat par le bénéficiaire de l'indemnité

Les droits de propriété intellectuelle qui découlent de la publication de résultats supplémentaires sont conservés par le bénéficiaire de l'indemnité. Le bénéficiaire de l'indemnité mentionne la délégation des tâches ainsi que le financement du projet par le pourvoyeur de l'indemnité lors de la publication des résultats.

Le bénéficiaire de l'indemnité garantit au pourvoyeur de l'indemnité un droit d'utilisation gratuit, illimité dans le temps, non résiliable et transmissible des droits relatifs à la propriété intellectuelle. Après la publication des résultats par le bénéficiaire de l'indemnité, le pourvoyeur de l'indemnité a le droit d'utiliser les résultats du projet ainsi que de disposer librement les documents et le matériel de travail élaborés dans le cadre de l'exécution du contrat, et de les perfectionner.

8.4 Garantie

Le bénéficiaire de l'indemnité garantit que lui-même et les tiers impliqués disposent de tous les droits nécessaires pour fournir les prestations conformément au contrat. Il s'engage à faire face immédiatement aux prétentions de tiers découlant de la violation de droits de propriété intellectuelle et à prendre à sa charge tous les frais (y compris les dommages-intérêts) qui incombent au pourvoyeur de l'indemnité du fait de telles prétentions.

9 Aspects administratifs

9.1 Adjudicatrice

9.1.1 Nom officiel et adresse de l'adjudicatrice

Commission fédérale pour la qualité c/o Office fédéral de la santé publique
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

9.1.2 Soumission des offres

Les offres doivent être envoyées sous pli fermé ou déposées à la loge de l'Office fédéral de la santé publique, adressées comme suit :

PERSONNEL

Line Zurkinden
Secrétariat de la Commission fédérale pour la qualité
OFFRE : Projet PaRIS Maladies chroniques phase 3
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne

Les offres ne doivent pas être transmises par voie électronique (par mail, share ou autre) !

Les offres valablement signées doivent être remises en un exemplaire (papier), accompagnées du fichier PDF complet de l'offre sous forme numérique sur clé USB (non cryptée). Veuillez noter, d'une part, que l'offre complète doit être contenue sur la clé USB et, d'autre part, que les documents se trouvant sur la clé USB doivent être identiques à la version papier.

9.1.3 Délai pour poser des questions par écrit

30.01.2023

Veuillez envoyer vos questions par courriel à l'adresse suivante : eqk@bag.admin.ch.

Les réponses seront envoyées au fur et à mesure par courriel et les questions/réponses seront publiées de façon anonymisée sur le site Internet. Les questions posées après la date susmentionnée ne seront pas traitées.

9.1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

15.02.2023

Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée au point 9.1.2 jusqu'au 15.02.2023.

Les offres remises trop tard ne seront pas prises en considération et seront renvoyées à leur expéditeur.

9.1.5 Genre d'adjudicateur

Confédération

9.1.6 Type de procédure

Procédure de sélection lors de la délégation de tâches avec indemnité au sens de l'art. 77d OAMal

9.1.7 Genre de marché

Tâche déléguée par la CFQ en vertu de l'art 58d LAMal en relation avec l'art. 58c, al. 1, let. b, LAMal

9.1.8 Le marché est-il soumis à l'accord GATT/OMC ou aux accords internationaux ?

Non

9.2 Objet du marché**9.2.1 Lieu d'exécution du mandat**

Suisse

9.2.2 Durée du contrat

Du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

9.2.3 Le marché est-il divisé en lots ?

Non

9.2.4 Des variantes sont-elles admises ?

Oui, mais uniquement si elles sont conformes aux exigences de l'OCDE. Celles-ci doivent être explicitement désignées comme telles et remises séparément de l'offre de base. Les avantages et l'équivalence des variantes concernant la réalisation des objectifs doivent impérativement être justifiés, faute de quoi celles-ci ne seront pas prises en considération.

9.2.5 Des offres partielles sont-elles admises ?

Non

9.2.6 Délai d'exécution

Début : 1er juin 2023 ; fin : 31 mai 2024

9.3 Conditions

9.3.1 Cautions / garanties

Aucune

9.3.2 Conditions de paiement

30 jours après réception de la facture, net en CHF, TVA incluse. Sous réserve d'une facturation correcte au moyen d'e-facture.

Des renseignements sur la facturation électronique sont disponibles sur la page Internet suivante de l'administration fédérale : [Établir des factures électroniques \(admin.ch\)](#).

9.3.3 Coûts à inclure dans le prix de l'offre

Tous les prix doivent être indiqués en francs suisses, TVA incluse.

9.3.4 Communautés de soumissionnaires

Admises. Si le soumissionnaire participe à la procédure en tant que communauté de soumissionnaires, il doit désigner une entreprise qui assume la direction (représentation, coordination). Le soumissionnaire indique tous les participants avec les rôles qui leur sont attribués.

9.3.5 Sous-traitance

Admise. Si le soumissionnaire confie la fourniture des prestations à des sous-traitants, il en assume l'entièvre responsabilité. Il donne la liste de tous ses sous-traitants avec le rôle qui leur est attribué.

9.3.6 Participation multiple de sous-traitants ou de communautés de soumissionnaires

La participation multiple de sous-traitants ou de communautés de soumissionnaires est admise.

9.3.7 Rémunération de l'offre

Aucune rémunération n'est versée pour l'établissement de l'offre.

9.3.8 Langue de l'offre

Allemand, français ou italien

9.3.9 Validité de l'offre

180 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

9.3.10 Langue du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible en allemand et en français. En cas de divergences entre les versions, la version francophone fait foi.

9.3.11 Langue de la procédure

La présente procédure d'adjudication est conduite en français. Autrement dit, toutes les communications du service adjudicateur sont faites au moins dans cette langue.

9.3.12 Ententes

Les soumissionnaires s'engagent à ne pas conclure d'ententes avec d'éventuels concurrents. Toute infraction à cette règle entraîne l'exclusion de la procédure. L'adjudicatrice se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

9.3.13 Convention de prestations

Les soumissionnaires reconnaissent le droit de l'adjudicatrice d'entamer des négociations contractuelles sur la base du présent appel d'offres après la décision d'adjudication. Les conditions générales des soumissionnaires sont exclues. Les dispositions du présent dossier d'appel d'offres sont déterminantes pour la convention. L'adjudicatrice se réserve notamment le droit de conclure avec le ou les soumissionnaires choisis une convention de prestations au sens de l'art. 77f OAMal.

9.3.14 Récusation

Les soumissionnaires, leur personnel et les éventuels sous-traitants ne doivent pas travailler dans l'administration fédérale. Les membres de la CFQ sont soumis au règlement de la commission approuvé le 28 novembre 2022.

9.4 Autres informations

9.4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré à l'accord de l'OMC

Aucune

9.4.2 Maintien du secret, protection des données et sécurité des données

Le soumissionnaire prend toutes les mesures techniques, organisationnelles et relatives au personnel requises pour garantir le maintien du secret, la protection des données et la sécurité des données.

Les parties traitent de manière confidentielle tous les faits et informations qui ne sont ni notoires ni accessibles à tout un chacun. En cas de doute, elles traitent les faits et informations de manière confidentielle. Elles s'engagent à prendre toutes les mesures que l'on peut raisonnablement attendre d'elles du point de vue économique et toutes les mesures techniques et organisationnelles possibles pour protéger les faits et informations confidentiels contre l'accès et la prise de connaissance par des tiers non autorisés.

L'obligation de garder le secret prend effet dès avant la décision d'adjudication et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des tâches déléguées. Les obligations de déclaration impératives du droit suisse demeurent réservées.

Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la législation suisse en matière de protection des données et à en assurer le respect lors de la transmission de données. Elles s'engagent à prendre toutes les mesures que l'on peut raisonnablement attendre d'elles du point de vue économique et toutes les mesures techniques et organisationnelles possibles pour protéger les données communiquées dans le cadre de l'exécution du contrat contre la prise de connaissance par des tiers non autorisés.

Le soumissionnaire peut obtenir directement de tiers les données nécessaires à l'exécution de ses tâches. S'il s'agit de données relatives aux patients, leur anonymat doit être garanti.

Les données personnelles ne peuvent être traitées qu'aux fins prévues et dans la mesure nécessaire pour permettre l'accomplissement du mandat. Dans cette mesure et à ces fins, des données personnelles peuvent aussi être communiquées, en Suisse ou à l'étranger, à une entreprise liée à l'une des parties contractantes, pour autant que les conditions prévues par la législation suisse en matière de protection des données soient remplies.

Les mesures visant à garantir la sécurité des données sont appliquées et documentées. Tous les documents relatifs à la sécurité doivent être disponibles et à jour.

Le soumissionnaire informe spontanément et immédiatement l'adjudicatrice, par écrit, si des irrégularités susceptibles de remettre en question la conformité légale ou contractuelle du traitement des données apparaissent lors dudit traitement.

Les parties imposent l'obligation de garder le secret à leurs collaborateurs, à leurs sous-traitants, à leurs fournisseurs et aux autres tiers auxquels elles font appel.

Sans autorisation écrite de l'adjudicatrice, le soumissionnaire ne peut se prévaloir d'une collaboration en cours ou achevée avec elle, pas plus qu'il ne peut l'indiquer comme référence.

9.4.3 Clause d'intégrité

Le soumissionnaire et l'adjudicatrice s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter de l'argent ou tout autre avantage.

En cas de manquement à cette clause, le soumissionnaire doit verser une amende conventionnelle à l'adjudicatrice. Le montant de l'amende s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 francs au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe la révocation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicatrice pour juste motif.

10 Annexes

10.1 Annexes référencées

N°	Titre	À remplir par le soumissionnaire	À titre d'information
1	Déclaration CA	x	
2	Roadmap (à demander auprès du secrétariat de la CFQ contre signature que les documents seront traités de manière confidentielle)		x
3	Description of responsibilities and key competencies of the PaRIS Survey NPM (à demander auprès du secrétariat de la CFQ contre signature que les documents seront traités de manière confidentielle)		x
4	Documents de l'enquête pilote (à demander auprès du secrétariat de la CFQ contre signature que les documents seront traités de manière confidentielle)		x